

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2026/080**

**Objet : fermeture du terrain d'honneur**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,  
Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-28,  
Vu, l'état des terrains,  
Vu, les mauvaises conditions météorologiques,  
Vu, la demande de Monsieur FLODROPS Laurent, Directeur des Services Techniques.

**CONSIDERANT, que la pratique du football aurait pour conséquence d'endommager les surfaces de jeu,**

**ARRETE**

**Article 1 :** Le terrain d'honneur BETRANCOURT sera fermé pour la pratique du football du vendredi 27 mars à 12 heures au lundi 30 mars 2026 à 08 heures.

**Article 2 :** Des panneaux d'informations seront installés sur les terrains par l'A.O.S et le présent arrêté affiché à l'entrée du stade.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

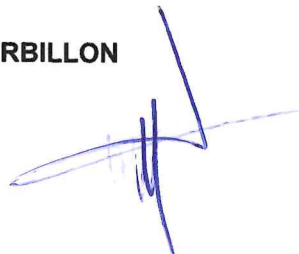
- Mme. la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée (fax 03 20 29 80 60),
- M. le Président de l'A.O.S,
- M. le Président du District Flandre (fax 03 20 30 35 01),
- M. le Président de la ligue de football (fax 03 59 08 59 63),
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 26 mars 2026

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.